

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 89

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2022/32 : Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'amélioration de la diffusion de séances et la modernisation de la technique des salles du Conseil Communal et des Commissions - Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts.

Présidence :	Ngoc Huy Ho (Les Vert.e.s)
Membres présents :	Eric Bettens (Les Vert.e.s) Ilias Panchard (Les Vert.e.s) Yvan Salzmänn (Parti Socialiste) Esperanza Pascuas Zabala (Parti Socialiste) Karine Beausire-Ballif (Parti Socialiste) Musa Kamenica (Parti Socialiste) Eliane Aubert (Parti Libéral-Radical) Henri Klunge (Parti Libéral-Radical) Johann Dupuis (Ensemble à Gauche) Valentin Christe (UDC)
Membres excusés :	Denise Gemesio (Parti Libéral-Radical) Virginie Cavalli (Vert'libéraux)
Représentants de l'admin. :	M. Grégoire Junod, Syndic M. Simon Affolter, secrétaire municipal M. Patrik Bruelisauer, responsable multimédia M. Thierry Crettol, responsable réseaux
Notes de séances	Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2

Date : Lundi 9 janvier 2023

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Les points suivants ont été discutés :

- Le rapport-préavis répond à 3 objectifs :
 - o Renouveler les outils techniques
 - o Améliorer le support web pour l'accès du public aux débats du Conseil communal (CC)
 - o Sous-titrer les archives des débats du CC
- Lors du COVID en 2020, le Conseil d'Etat (CE) avait donné l'autorisation aux communes de pouvoir voter par correspondance mais sans autoriser les séances en hybrides. Puis en décembre 2020, le CE a adopté une directive

Conseil communal de Lausanne

spécifique permettant aux conseils communaux de travailler à distance ou en hybride, mais la demande n'a pas été formulée par la Ville de Lausanne. Dès lors, si une nouvelle pandémie devait se reproduire, une procédure devrait être engagée afin d'obtenir une décision spécifique du CE car il n'y a actuellement pas de base légale à ce sujet.

- Les séances de commissions peuvent avoir lieu en hybride sans décision du CE. Actuellement, le Service d'Organisation de d'informatique (SOI) est en train de tester et de déployer des solutions techniques à cette fin dans différentes salles de conférences de l'administration durant l'année 2023. Une solution mobile permettra également de tenir une séance à distance dans une salle non équipée.
- La retranscription des débats dans les bulletins du CC se fait essentiellement avec le texte du sous-titrage. Par la suite, la recherche dans les bulletins du CC est possible en "full text" depuis le site des Archives de la Ville.
- Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre basé sur le cahier des charges établis selon les besoins des utilisateurs de la salle du Conseil. Le système sélectionné, Télévic, est déjà installé dans la salle du Conseil depuis 2010 avec une version antérieure. La salle du Grand Conseil ainsi que d'autres parlements fonctionnent avec la nouvelle version de Télévic.
- Le CC a actuellement trois contrats séparés avec Sonomix qui peuvent être résiliés selon les conditions préétablies :
 - o Pour le stockage
 - o Pour le streaming
 - o Pour la réalisation des séances
- Infomaniak sera prestataire pour le streaming, la diffusion en live et pour archivage des nouvelles vidéos produites. Pour les vidéos produites jusqu'au moment du déploiement de l'installation, elles seront proposées sur le portail du prestataire Dartfish qui est le site d'hébergement des Archives de la Ville.
- Aucune date ou durée des travaux n'est encore connue. Un délai d'environ 6 mois est nécessaire entre l'adoption du rapport-préavis et la réception du matériel. Si les travaux devaient se dérouler durant une période où se tiennent les séances du CC, une solution hors murs devraient être trouvée comme par exemple à Beaulieu.
- En cas de défaillance de l'actuel système, Sonomix a fait une offre pour l'installation d'un car régie comme celui utilisé à Beaulieu.
- Actuellement, il existe plusieurs contrats de maintenance AGEDA :
 - o Pour les équipements audiovisuels (projecteurs, distributeurs vidéo, etc) et pour les équipements de vote électronique. Les montants sont de 9'500 francs par an pour chacun des deux contrats.

Conseil communal de Lausanne

- Pour les équipements de streaming (serveur, encodeur, graveur DVD, etc) pour un montant d'environ 1'300 francs payés mensuellement.

Les coûts seront les mêmes pour ce qui est de la maintenance du nouveau système (vote et audiovisuel).

- Les coûts de licence concernent le système *Confero Meet* qui sert à organiser des séances hybrides. Toutes les personnes connectées à distance disposeront des mêmes fonctionnalités qu'en présentiel : demande de parole, vote, etc. Toutefois, ces licences ne seront activées qu'en cas de séances du plenum en mode hybride après autorisation du CE.
- La connexion authentifiée à distance pour les séances à distance s'effectue par une interface web. L'utilisateur fait une demande à la Ville puis la plateforme valide le nom d'utilisateur et le mot de passe. Il n'est pas prévu d'utiliser le système *Confero Meet* pour les séances de commissions. L'authentification dans la salle du CC se fera toujours avec les badges directement sur les consoles.
- Concernant la sécurité informatique, les solutions locales et à distance sont certifiées et déjà utilisées dans de nombreux parlements qui n'ont pas constaté d'intrusions.
- Le temps de parole des conseillères et conseillers peut être exploité à des fins statistiques de manière automatique ou manuellement mais n'est pas compris dans l'offre.
- Le coût des licences (3'000.- par année pour 10 licences) est linéaire et chaque licence est nominative.

Etude du préavis point par point :

3. préambule

L'offre concerne le matériel technique. Les travaux d'électricité, de menuiserie, la fourniture des ordinateurs pour la régie et les tests techniques spécialisés sont en sus.

Le montant de 30'000 francs est un coût unique. La société Superhuit mettra en place le portail de diffusion de ces contenus et de l'intégration de ce portail dans l'espace web du CC sur Lausanne.ch avec des fonctionnalités de recherche, et le player qui permettra de visionner les vidéos avec les sous-titres, d'accéder à l'ordre du jour, mention des interlocuteurs, etc. Ensuite, il n'y aura que les coûts d'hébergement des contenus vidéos d'Infomaniak.

4.4 Caractéristiques globales de la solution

Conseil communal de Lausanne

L'expression « indépendance des personnes utilisant la salle, c'est-à-dire sans l'assistance d'un technicien » signifie que la salle peut être utilisée hors des séances du CC - lors de prêts à des associations - sans technicien.

5. Détails des travaux et investissements prévus

Les éléments de projection ne seront pas conservés et seront remplacés. De plus, les membres de la commission ont émis le souhait que l'écran situé dans la salle des pas perdus soit remplacé afin de permettre la diffusion en direct des débats.

6. Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts

Le postulat invitait à réfléchir sur des cas d'absence de dernière minute, et au moyen de permettre aux personnes de demander à pouvoir participer à distance. Le rapport-préavis ne mentionne que les cas de pandémie et les solutions techniques qui seront possibles à l'avenir. Le Syndic précise qu'il n'y a pas de système de suppléance pour les séances du Conseil, ce qui est mentionné dans le règlement du CC. En séance de commission, il est possible de se faire remplacer si cela est annoncé en amont. Il estime que c'est une bonne règle et préconise de ne pas en changer.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Le prestataire avait évoqué une solution logicielle de sous-titrage automatique. Mais il n'y a d'information détaillée ni sur la qualité du sous-titrage automatique ni sur le coût de cette technique.

9.2.1 Charges d'exploitation

Le stockage est pris sur le budget de fonctionnement de la Ville car il y a déjà des frais d'hébergement. Le stockage coûte environ 2'900 francs par an.

Conclusions de la commission :

Conclusions 1 à 4 :

11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Conclusion 5 :

11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Les commissaires acceptent à l'unanimité le rapport-préavis.

Lausanne, le 23.01.2023

Le rapporteur :
Ngoc Huy HO

